

er de univ.
9 B

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

le 21 Octobre 1930

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG

NOTICE HISTORIQUE SUR L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNEE ACADEMIQUE 1929-1930



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT MICHEL, 4

4287

1930



UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Ouverture Solennelle des Cours

21 Octobre 1930

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

le 21 Octobre 1930

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG

NOTICE HISTORIQUE SUR L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1929-1930



LIÈGE

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE

4, PLACE SAINT MICHEL, 4

4287

1930



Notice historique sur l'Université de Liège

Mesdames, Messieurs,

L'anniversaire du centenaire de notre indépendance me paraît être une excellente occasion de jeter un regard en arrière, sur le passé de notre Université, et de rappeler brièvement le rôle qu'elle a joué.

L'Université de Liège fut fondée le 15 septembre 1816 par un arrêté du Roi Guillaume de Hollande. Dans notre Salle Académique, une peinture en grisaille, qui représente ce souverain distribuant des diplômes aux lauréats, commémore cet événement capital. Les cours commencèrent le 3 novembre 1817. Au moment de sa fondation, notre Université comptait quatre Facultés : la Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit, la Faculté des Sciences physiques et mathématiques et la Faculté de Médecine. Le corps professoral ne comprenait que treize membres : J. Dentziger, F. Gall, D. Fuss, C. Rouillé et J. Kinker, dans la Faculté de Philosophie; L. A. Warnkoenig, J. G. Ernst et P. J. Destrivaux, dans la Faculté de Droit; J. M. Vanderheyden et C. Delvaux dans la Faculté des Sciences physiques et mathématiques; J. N. Comhaire, N. Ansjiaux et D. Sauveur, qui fut le premier Recteur de l'Université de Liège et son dernier Recteur sous le régime hollandais, dans la Faculté de Médecine. Tout le programme des cours, rédigé en latin, pour la première année académique 1817-1818 (series lectionum in Academia Leodiensi a die III Novembris Ao MDCCCXVII habendarum, Rectore magnifico D. Sauveur) tenait en deux pages. 259 étudiants s'inscrivirent cette première année. L'ancien collège des Jésuites

Wallons, dont le réfectoire est devenu la salle de lecture de la Bibliothèque, servit de local.

Tels furent les modestes débuts de l'Université de Liège. Tout de suite elle prospéra, car sa création répondait à un réel besoin de la population. Mais sa prospérité fut interrompue par une crise grave. Un des premiers actes du Gouvernement Provisoire avait été de prononcer son maintien, ainsi que celui des deux autres Universités belges, Gand et Louvain, " jusqu'à ce que le Congrès National eût statué sur leur sort ". Malheureusement, peu de temps après, le 16 décembre 1830, un arrêté de réorganisation provisoire supprimait notre Faculté de Philosophie et renvoyait dans leur pays, avec une pension de retraite, les professeurs étrangers. Ce n'est qu'en 1835 que fut promulguée la première loi organique de l'enseignement supérieur en Belgique, loi qui rétablissait notre Faculté de Philosophie et Lettres et réorganisait les autres Facultés. Depuis cette époque, le développement de l'Université de Liège a suivi une marche régulièrement ascendante, dont nous allons indiquer les principales étapes.

Le *Nombre des Etudiants* était, nous l'avons vu, de 259 en 1817-1818. Il avait plus que doublé en 1830. Il tombe ensuite, à cause de la suppression de la Faculté de Philosophie et Lettres, pour recommencer à s'élever régulièrement à partir de 1837-1838. Plus de mille étudiants, exactement 1.007, sont inscrits pour la première fois en 1876-1877. L'augmentation continue et elle s'accroît avec la construction des nouveaux locaux. En 1905-1906, la marque des 2.000 est dépassée pour la première fois (exactement 2.213 inscriptions). Les nombres maxima enregistrés sont, avant la guerre, 2.884 en 1913-1914, et après la guerre, 2.977 en 1918-1919, dans des conditions exceptionnelles, puisque l'Université venait de rouvrir ses portes. Dans le courant de la dernière année académique, nous avons reçu 2.469 inscriptions, 1.701 étudiants belges et 768 étrangers. Cette même année, le nombre des étudiantes était de 330, dont

206 belges. La présence des jeunes filles à l'Université paraît maintenant toute naturelle. Mais il n'y a pas bien longtemps que l'on discutait la question de savoir si elles devaient être admises. Encore en 1878, le Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles avait refusé à une femme le droit de s'inscrire. A Liège, la première inscription d'étudiante fut reçue en 1881 et la chose parut si extraordinaire que le Recteur crut devoir la signaler dans son rapport de fin d'année, puis, quatre ans plus tard, adresser publiquement ses félicitations à celle qui " a courageusement et brillamment ouvert aux personnes de son sexe l'entrée à l'Université de Liège et l'entrée dans la profession de pharmacien ". Et pourtant encore l'année suivante, le discours rectoral avait pour thème " L'exercice de la médecine par les femmes " et concluait à " l'incompatibilité entre l'individualité féminine et la profession médicale. "

Les principales étapes de *l'Evolution de l'Enseignement* à l'Université de Liège sont les suivantes.

Déjà sous le régime hollandais, un arrêté royal du 13 mai 1825 avait organisé dans les deux Universités de Gand et de Liège, des cours de chimie et de mécanique appliquées aux arts industriels et créé à Liège une chaire d'exploitation des mines. Telle fut l'origine de notre Ecole des Mines, devenue si justement célèbre dans la suite, dont le premier règlement fut approuvé par un arrêté royal du 3 août de la même année. En 1836, le Gouvernement belge après avoir, par la loi organique de 1835, rétabli ou réorganisé les quatre Facultés de l'Université de Liège, créait, près notre Faculté des Sciences physiques et mathématiques, une Ecole des Arts et Manufactures et des Mines. Par la loi du 30 juin 1893, cette Ecole fut promue au rang de Faculté, la Faculté technique, appelée notamment à délivrer le diplôme légal d'ingénieur civil des mines, tandis que la Faculté des Sciences conservait le domaine des sciences pures constituant l'enseignement préparatoire à ce grade et, par conséquent, le soin de délivrer le diplôme de candidat ingénieur. Les

années ultérieures furent marquées par les créations suivantes : l'Ecole de Commerce, instituée par un arrêté royal du 28 septembre 1896, annexée à la Faculté de Droit; les Instituts supérieurs d'Art et d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature orientales, de Pédagogie, institués respectivement le 20 octobre 1910, le 28 août 1922 et le 19 novembre 1927, tous trois annexés à la Faculté de Philosophie et Lettres. En outre, de nouveaux enseignements, répondant au progrès et au développement incessant de la science, furent créés dans les diverses Facultés, en nombre tel que le programme des cours comprend maintenant plus de cent pages. Ces additions conduisirent, soit à l'extension du programme conduisant aux grades préexistants, soit à la création de nouveaux grades, parmi lesquels méritent une mention toute spéciale, outre les grades scientifiques délivrés par l'Ecole de Commerce et les Instituts mentionnés tout-à-l'heure, le grade scientifique d'ingénieur-électricien, créé le 24 juillet 1883, à la suite de la dotation du Sénateur Montéfiore, qui marque une date capitale dans l'histoire de notre Université et de la science électro-technique, le grade scientifique de docteur en géographie (20 février 1900), d'ingénieur-géologue (24 août 1900), etc.

L'Université de Liège comprend à l'heure actuelle les Facultés, Ecole et Instituts suivants : 1) la Faculté de Philosophie et Lettres et les Instituts supérieurs d'Art et d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature orientales, de Pédagogie; 2) la Faculté de Droit et l'Ecole de Commerce; 3) la Faculté des Sciences; 4) la Faculté de Médecine; 5) la Faculté technique. Elle délivre, ou va délivrer par application de la loi du 21 mai 1929, les diplômes légaux de candidat en philosophie et lettres; candidat en sciences; candidat en sciences naturelles et médicales; candidat ingénieur civil; licencié en philosophie et lettres; licencié en notariat; licencié en sciences; licencié en science dentaire; agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philosophie et les lettres; agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; docteur en philosophies et lettres; docteur

en droit; docteur en sciences; docteur en médecine, chirurgie et accouchements; pharmacien; ingénieur civil des mines; ingénieur civil des constructions; ingénieur civil métallurgiste; ingénieur civil chimiste; ingénieur civil architecte et agrégé de l'enseignement supérieur. Elle délivre en outre les diplômes scientifiques de candidat, licencié et docteur en histoire de l'art et archéologie; candidat, licencié et docteur en histoire et littérature orientales; candidat, licencié et docteur en sciences pédagogiques; candidat, licencié et docteur en sciences politiques; candidat, licencié et docteurs en sciences administratives; licencié et docteur en sciences sociales; licencié et docteur en sciences commerciales; licencié en sciences commerciales et consulaires; licencié en sciences commerciales et financières; licencié du degré supérieur en sciences commerciales; candidat et docteur en sciences physico-chimiques; docteur en sciences anthropologiques; ingénieur géologue; médecin hygiéniste; docteur en sciences pharmaceutiques; ingénieur mécanicien (section d'aéronautique); ingénieur des constructions coloniales et ingénieur radio-électricien.

Le développement de nos installations Universitaires a suivi une extension parallèle.

L'ancien collège des Jésuites Wallons, dans lequel le Gouvernement hollandais avait installé l'Université de Liège, ne tarda pas à devenir insuffisant. Il subit, quelques années après la fondation de l'Université, d'importantes modifications et additions. La présente Salle Académique fut construite en 1821.

Sous le Gouvernement belge, on peut distinguer trois périodes particulièrement actives de construction. La première suivit immédiatement la promulgation de la première loi organique de l'enseignement supérieur, en 1835 : grâce aux efforts de l'Administrateur-Inspecteur G. Arnould, les locaux universitaires furent considérablement agrandis. La seconde commence en 1882 et s'étend sur la décade suivante. Elle avait été préparée par les réclamations incessantes

des Recteurs qui, depuis 1870, ne cessaient de demander dans leurs rapports annuels l'extension des locaux, rendue nécessaire par le développement des enseignements et l'augmentation du nombre des élèves, par la nécessité de rénover l'enseignement des sciences en organisant des cours pratiques et de créer par conséquent des installations adéquates. Dans cette campagne, un rôle capital fut joué par un petit groupe de professeurs de nos Facultés des Sciences et de Médecine, Masius, Spring, Swaen, Van Beneden, qui, pour leur clairvoyance et leur persévérance, ont bien mérité de notre Université. Après maintes difficultés, les crédits nécessaires furent votés par les Chambres en 1879. L'emplacement des nouveaux locaux fut l'objet de longues discussions, car les habitants redoutaient le voisinage des Instituts projetés pour la Faculté de Médecine. Enfin, le 5 août 1881, le Conseil communal prenait une décision et l'on passa à l'exécution. C'est de cette époque que datent les beaux Instituts dont furent dotées nos Facultés des Sciences et de Médecine : Institut astro-physique de Cointe, Institut botanique et de pharmacie, Instituts d'anatomie, de zoologie, de chimie, de physiologie, Hôpital de Bavière. C'est également de cette époque que datent la création de l'Institut électro-technique Montéfiore, dû à la générosité de M. et Mme Montéfiore-Lévy, et la construction de cette partie du bâtiment central, qui borde la Place du 20 Août. Ultérieurement, les installations de notre Faculté de Médecine furent augmentées par la construction d'une Maternité (1905), d'une Clinique urologique (1920), d'un Institut de radiologie (1924), d'une Clinique stomatologique et d'une Clinique pédiatrique (1927).

La troisième période d'activité constructrice vient de commencer. Le 29 juin dernier, en présence de S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant, de M. le Ministre des Sciences et des Arts et de toutes les autorités civiles et militaires, nous avons posé la première pierre du premier des Instituts de notre Faculté Technique. Ce n'est pas d'hier que datent les réclamations concernant l'insuffisance des

locaux de cette Faculté, puisque, dès 1900, le Recteur Masius, dans son rapport annuel, en réclamait l'extension. Le 24 juillet 1924, grâce aux subsides des Administrations communale et provinciale et à une souscription des industriels, le Patrimoine de l'Université de Liège était devenu propriétaire des terrains et de l'Abbaye du Val-Benoit. Mais il fallut encore cinq années d'efforts incessants pour obtenir les crédits nécessaires à la construction des bâtiments (1). Le programme, maintenant en voie de réalisation, comporte le transfert au Val-Benoit de toute la Faculté Technique, celui de l'Institut de Physique dans l'Institut de Chimie analytique, après appropriation, et parallèlement, l'extension de la Bibliothèque, des Facultés de Droit et de Philosophie et de l'École de Commerce dans les locaux devenus libres. Le premier Institut, dont la construction est commencée, recevra les services de la Métallurgie générale et spéciale, ainsi que ceux de la Chimie analytique et de la Chimie industrielle. Ainsi, les titulaires de ces enseignements, et surtout ceux de la Métallurgie, si mal logés en ce moment, seront enfin placés dans des conditions compatibles avec les besoins de l'enseignement et de la recherche. Il en sera de même pour les professeurs de Physique, qui trouveront dans l'ancien Institut de Chimie analytique approprié à leurs besoins, un local en rapport avec le développement et l'importance considérables de la science qu'ils enseignent. Les autres constructions prévues, dont l'étude est activement poussée, sont : un Institut du Génie civil; un Laboratoire de thermodynamique contigu à la centrale de chauffage; un Institut de mécanique et un Institut de Sciences minérales.

Au moment où j'écris ces lignes, l'Université de Liège comprend les bâtiments suivants :

(1) Voir pour l'historique complet de la question des Instituts de la Faculté Technique : M. Dehalu, les nouveaux Instituts de la Faculté Technique et les aménagements du bâtiment central de l'Université de Liège, *Bull. de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, janvier, avril et juillet 1930, et aussi, le compte-rendu de la cérémonie de la pose de la première pierre, dans le présent rapport.

1. Un bâtiment principal, dans lequel sont logés les services du Rectorat et de l'Administration; la Faculté de Philosophie, ses Séminaires et les Instituts y annexés; la Faculté de Droit, ses Séminaires et l'Ecole de Commerce; le Séminaire de géographie; les Laboratoires de paléontologie, de géologie, de minéralogie, de pétrographie, de cristallographie, de métallurgie, de chimie industrielle, d'électrochimie, de mécanique appliquée et de physique industrielle; les Collections d'architecture industrielle, d'exploitation des mines et d'exploitation des chemins de fer; la Bibliothèque; la Salle académique.
2. un Institut de chimie générale (Institut Walter Spring);
3. un Institut de chimie analytique;
4. un Institut de physique;
5. un Institut de zoologie et d'anatomie comparée (Institut Edouard van Beneden);
6. un Institut de physiologie (Institut Léon Frédéricq);
7. un Institut d'anatomie humaine normale (Institut Auguste Swaen);
8. un Institut de thérapeutique expérimentale et d'hygiène;
9. un Institut de pharmacie (Institut Alfred Gilkinet);
10. un Institut de mécanique;
11. un Institut électrotechnique (Institut Montefiore-Levi);
12. un Hôpital universitaire renfermant, outre les services cliniques, l'Institut d'anatomie pathologique et de bactériologie;
13. un Institut d'astrophysique;
14. un Institut de botanique, avec un jardin et de très belles serres, renfermant la splendide collection de broméliacées de Morren;
15. un Institut du Génie civil, bâtiment mis obligamment à la disposition de l'Université par l'Administration communale.

L'Université de Liège dispose en outre, pour l'enseignement de la psychiatrie, de deux asiles d'aliénés. Elle possède,

au plateau de la Baraque-Michel, une station scientifique pour des recherches de climatologie, de géologie, de zoologie et de botanique dans cette région à caractères si particuliers, et un Laboratoire maritime à Blankenberghe. Ses élèves ont accès au Laboratoire du service aéronautique de l'Etat, situé à Rhode Saint-Genèse.

La Bibliothèque centrale, située, comme nous l'avons dit, dans le bâtiment principal, a été créée de la manière suivante : conformément aux prescriptions du règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales des Pays-Bas, l'Administration communale de Liège mit, en 1817, sa bibliothèque à la disposition de l'Université qui venait d'être créée. Cette bibliothèque comportait environ 7.000 volumes. Elle comprend maintenant environ 500.000 pièces, parmi lesquelles 2400 manuscrits et 510 incunables.

Des acquisitions nouvelles ont pu être faites grâce au crédit gouvernemental annuel, à des subventions de l'Administration communale pendant les années 1860-1902, et à des subsides de la Commission du Patrimoine de la Fondation Universitaire et de l'International Education Board. Il faut y ajouter les dissertations fournies par les échanges universitaires, ainsi que les volumes provenant de nombreux legs et dons. Le plus important de ces legs est celui du Baron Wittert, qui fit entrer dans nos collections plus de 20.000 volumes, dont 117 manuscrits, de nombreux incunables et ouvrages précieux, plus de 25.000 estampes et dessins, des tableaux et autres œuvres d'art.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les *crédits* mis à la disposition de l'Université de Liège depuis sa fondation.

Les indications détaillées manquent pour les années 1830-1843. L'Etat de l'Instruction supérieure en Belgique, présenté aux Chambres législatives par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur, pour la période 1835-1843, ne fournit que des renseignements globaux pour les deux Universités

de Gand et de Liège. On y trouve que la somme totale affectée à l'achat du matériel et aux frais d'Administration s'est élevée progressivement pour les deux Universités réunies, de 30.000 à 94.000 francs. Le relevé détaillé des dépenses faites pour Liège et pour Gand n'est fourni que dans le premier rapport triennal sur l'instruction supérieure. Il y apparaît que le crédit matériel affecté à l'Université de Liège atteignait 45.000 francs en 1848, mais subissait une forte diminution, de 10.000 francs, l'année suivante. Le rapporteur s'élève d'ailleurs énergiquement contre cette réduction. A cette époque, le Conseil provincial allouait des subsides à l'Université, subsides se montant au total, pour les années 1842-1852, à 12.000 francs. Nous sommes évidemment loin de ces chiffres maintenant, car, pour l'exercice 1930, le crédit affecté aux services scientifiques était de 1.255.000 francs. Mais ce crédit est encore beaucoup trop bas. Pour en être convaincu, il suffit d'un exemple, celui de la Bibliothèque, qui a reçu cette année 85.000 francs pour achat de livres et 33.000 francs pour frais de reliures et à laquelle le Patrimoine de l'Université se voit obligé de verser chaque année une somme de 50.000 francs, destinée à l'achat des périodiques, somme qui devrait évidemment être à la charge de l'Etat. Pour 1931, nous espérons une augmentation de crédit, mais qui sera encore insuffisante, car nos charges ne cesseront d'augmenter du fait de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques et d'une autre circonstance, sur laquelle je désire insister.

Tout l'effort qui a été fait dans ces dernières années, d'une part par le Gouvernement en créant des assistants dans les Facultés de Philosophie et de Droit et des agrégés dans toutes les Facultés, d'autre part par le Fonds National de la Recherche Scientifique en instituant les aspirants et les associés, tout cet effort a tendu vers un seul but : créer en Belgique une carrière scientifique et multiplier les voies d'accès vers cette carrière. Mais si cet effort est couronné de succès, si de jeunes chercheurs travaillent en plus grand nombre dans nos laboratoires et nos séminaires, nos

ressources doivent être augmentées. Voici un exemple topique : tel laboratoire de notre Faculté de Médecine, qui a pu s'adjoindre un associé du Fonds National, donc un travailleur supplémentaire, s'est trouvé à bout de ressources après six mois d'exercice. Pour que les heureuses dispositions mentionnées plus haut portent leurs fruits, qu'elles aient des conséquences pratiques et non pas simplement théoriques, il faut que le Gouvernement donne les subsides nécessaires à nos laboratoires et à nos séminaires, sous peine de détruire d'une part ce qui a été péniblement édifié d'autre part.

Indépendamment des subsides de l'Etat, notre Université a d'autres ressources, qui l'ont sauvée de l'effondrement dans la période d'inflation. Jouissant depuis 1921 de la personnalité civile, elle a son Patrimoine propre, géré par une Commission Administrative qui peut recevoir des dons et des legs, même pour une affectation bien déterminée. Elle tire également des ressources de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, organismes destinés à promouvoir la recherche scientifique en Belgique, et elle a été l'objet de libéralités privées, que nous voudrions voir se renouveler plus souvent et dont les plus beaux exemples sont les largesses de M. et Mme Montefiore-Levi en faveur de notre Institut électro-technique, les subsides des Administrations communale et provinciale, ainsi que la souscription des industriels, qui nous ont permis l'acquisition des terrains du Val-Benoît, et deux donations récentes : l'une de 500.000 francs de la Ville de Liège destinée à l'aménagement d'un home universitaire, l'autre, d'un très bel immeuble dû à la générosité de Mme Veuve Gustave Ruhl-Hauzeur.

Le développement des programmes, l'extension des locaux et la création des cours pratiques a eu naturellement pour conséquence *une augmentation considérable du personnel enseignant.*

Nous avons vu qu'à ses débuts, l'Université de Liège

comptait 13 professeurs. Leur nombre, tel qu'il est fixé par la loi du 21 décembre 1928, est maintenant de 18 dans la Faculté de Philosophie et Lettres, de 12 dans la Faculté de Droit, de 16 dans la Faculté des Sciences, de 19 dans la Faculté de Médecine et de 12 dans la Faculté Technique. Pour cette dernière, ce nombre peut être augmenté de fonctionnaires (quatre en ce moment) détachés de l'Administration et qui ont rang de professeur avec toutes les prérogatives attachées à ce titre. Il y a en outre une cinquantaine de chargés de cours.

J'ai rappelé plus haut la campagne menée par quelques pionniers en faveur de l'organisation d'un enseignement pratique, campagne qui aboutit à la construction des principaux Instituts de nos Facultés des Sciences et de Médecine. Il importe de faire remarquer que certains collègues n'attendirent pas que ces locaux fussent édifiés pour se mettre à l'œuvre : dès 1873-1874, nous trouvons au programme des cours des exercices de microscopie, faits en Faculté des Sciences par van Beneden, en Faculté de Médecine par Masius (1). Grâce aux nouveaux Instituts, l'enseignement pratique put être étendu aux autres sciences. Il fallut alors du personnel supplémentaire. L'arrêté royal du 16 août 1892 marque une date capitale dans l'histoire de notre enseignement supérieur : il crée les assistants, qui ont pour fonction principale d'aider le professeur dans son enseignement pratique. Primitivement limitée aux Facultés des Sciences, de Médecine et Technique, cette institution vient d'être étendue aux Facultés de Philosophie et de Droit. Enfin, un arrêté royal du 23 juillet 1929 a créé les agrégés qui, sous certaines conditions, peuvent participer à l'enseignement théorique, développer des parties d'un cours du programme ou suppléer un titulaire en cas d'empêchement légitime de ce dernier. L'institution des agrégés constitue l'indispensable chaînon entre les fonctions temporaires d'assistant, celles

(1) Les exercices de dissection, annexés au cours d'anatomie humaine, figurent explicitement au programme dès l'année 1835-36.

définitives de chargé de cours ou de professeur, et elle marque un progrès considérable dans l'organisation du recrutement de notre corps professoral.

Si la nomination des assistants, chefs de travaux et agrégés est soumise à une procédure bien définie, celle des chargés de cours et professeurs n'est malheureusement réglée que par les traditions. La loi est muette, sauf sur un point : elle ne fixe au candidat qu'une seule condition, à laquelle il peut d'ailleurs être dérogé, le grade de docteur (loi de 1849, art. 13). Par contre, les changements d'attribution d'un professeur font l'objet d'un article spécial (art. 11 de la loi de 1849), qui impose la consultation de la Faculté. La publication de la vacance d'une chaire et la consultation des Facultés pour les nominations, si elles sont devenues traditionnelles, ne sont cependant pas obligatoires. J'ai exposé ici même l'an dernier quelles sont mes idées en la matière. Je tiens cependant à faire remarquer que même en l'absence d'une procédure bien définie, l'institution des assistants dans les Facultés de Droit et de Philosophie, celle des agrégés dans toutes les Facultés aura, après quelques années, singulièrement amélioré les conditions de recrutement du corps professoral. Il existe maintenant en Belgique une carrière universitaire, car, en pratique, le futur professeur aura de plus en plus souvent passé successivement par l'assistantat et l'agrégation. Il aura par conséquent pu se préparer au professorat. Je n'en regrette pas moins que des dispositions législatives ne fixent pas la procédure dans une question aussi vitale et ne nous protègent pas contre l'intrusion, hélas encore fréquente, d'influences extra-scientifiques dans nos affaires.

Réjouissons-nous par contre d'une disposition libérale, contenue dans l'article 31 de la loi de 1849, disposition dont nous avons souvent tiré le plus heureux parti. De même que le Roi de Hollande n'avait pas hésité à faire appel à des étrangers pour constituer, en 1816, notre corps professoral, de même le législateur belge a autorisé le Gouvernement " à appeler au professorat des étrangers d'un talent éminent, lorsque l'intérêt de l'instruction publique le réclame. "

La part du Grand-Duché de Luxembourg dans cette collaboration a été particulièrement importante. Je me bornerai à citer les noms de Michel Gloesener, professeur de physique en 1830, qui le premier décrivit et construisit un télégraphe fonctionnant avec renversement de courant; Jean-Baptiste Brasseur, professeur de géométrie en 1832, mathématicien de premier ordre qui fonda notre école de géométrie et en même temps esprit pratique car il eut le premier l'idée d'annexer un atelier à l'École des Mines; Jean-Baptiste Neuberg, autre mathématicien de valeur, professeur d'algèbre en 1884; Jean-Baptiste Voltaire Masius, professeur d'anatomie en 1864, puis titulaire pendant de longues années de la clinique médicale; Jean-Pierre Nuel, professeur d'ophtalmologie et de physiologie des organes des sens, en 1886, qui fit d'importantes découvertes dans le domaine de l'anatomie de l'œil et de l'oreille. Nous avons également recruté notre corps professoral dans d'autres pays, en appelant à nos chaires universitaires le géomètre Dandelin, le mathématicien Catalan, le critique Sainte-Beuve, l'illustre biologiste Schwann, les médecins Antoine Spring, professeur de clinique médicale; Fuchs, ophtalmologiste de grande valeur; Gussenbauer et de Winiwarter, qui introduisirent en Belgique les méthodes de la chirurgie moderne. Dans une notice consacrée à l'histoire de l'Université de Liège, il n'est que juste de rendre hommage à ces dévoués collaborateurs recrutés en dehors de nos frontières, qui nous ont consacré le meilleur de leur talent et, véritables chefs d'école, ont exercé une profonde influence sur les destinées de notre Alma Mater.

Une Université a une double mission à remplir : elle doit être à la fois un établissement d'enseignement et un centre d'activité scientifique. L'Université de Liège n'a failli ni à l'une, ni à l'autre des ces tâches.

Elle a compté parmi ses professeurs des savants éminents, tels le géologue André Dumont, les biologistes Schwann et van Beneden, le naturaliste Schmerling, les

mathématiciens Catalan, Folie, François Deruyts et le Paige, le chimiste Walthère Spring, l'historien Godefroid Kurth, les philologues Waltzing, Michel et Parmentier, l'économiste de Laveleye, Delbœuf, Dwelshauvers-Dery et d'autres encore.

Le temps me manque pour m'étendre sur les mérites de chacun de ces hommes exceptionnels. Je crois cependant devoir signaler brièvement le rôle de ceux d'entre eux dont l'influence ne cesse de s'exercer, car ils ont formé de brillants élèves, qui à leur tour ont transmis à d'autres générations le flambeau qu'ils avaient reçu de leurs mains. André Dumont a été le fondateur de cette belle école de géologues qui, d'abord continuée par Dewalque et Lohest, se perpétue au sein de notre Université et qui a rendu les plus grands services au pays et à la colonie. Schwann, le premier de nos grands physiologistes, a fait des découvertes capitales, dont l'une éclipse toutes les autres : sa découverte de l'identité de structure des plantes et des animaux. Schmerling a été le fondateur de la paléontologie humaine et la tradition qu'il a créée à Liège, suivie par Julien Fraipont, ne s'est pas perdue. Les travaux de van Beneden inspirent encore ceux de nos cytologistes. Kurth a été le père de notre école belge d'histoire. Waltzing, Michel et Parmentier ont exercé une profonde influence sur la philologie classique en Belgique, car presque tous nos latinistes et hellénistes actuels ont été leurs élèves.

L'activité scientifique de l'Université de Liège s'est traduite, non seulement par les nombreuses publications de son corps professoral, mais encore par le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la création, ou qu'elle joue dans la direction de revues scientifiques justement estimées :

le *Musée Belge* et la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, fondés par J. P. Waltzing ;

les *Serta Leodiensia*, mélanges de philologie classique, dont le premier fascicule vient de paraître sous l'active impulsion de notre collègue M. Delatte ;

- les *Annales de l'Institut Botanique*, fondées par notre collègue M. Gravis;
- les *Annales de la Société Géologique de Belgique*, fondées par Dewalque, dont le Secrétaire général est notre collègue M. Fourmarier, et leur recueil de publications consacrées spécialement à la géologie du Congo;
- la *Revue de Géologie*, dont le Secrétaire est M. de Radzitzky, Conservateur de nos collections de géologie;
- les *Archives internationales de Physiologie*, fondées par notre collègue M. Léon Frédéricq;
- les *Archives de Biologie*, fondées par van Beneden et van Bambeke (Gand), et dont l'un des directeurs actuels est notre collègue M. de Winiwarter;
- la *Revue Universelle des Mines*, organe de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège;
- le *Bulletin scientifique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut Montefiore*;
- les publications de la Société Royale des Sciences;
- la revue *Le Sang*, dont l'un des directeurs est notre collègue M. Roskam;
- la revue *Le Cancer*, dont l'un des directeurs est notre collègue M. Delrez.

Signalons encore la collaboration de notre corps professoral (MM. Duesberg, Frédéricq et Roskam) à la collection : " Les problèmes biologiques ", monographies scientifiques publiées par les Presses Universitaires de France.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université de Liège a aussi joué un rôle capital. Elle a formé, depuis sa fondation, 625 docteurs en philosophie et lettres, 3173 docteurs en droit, 401 docteurs en sciences, 2614 docteurs en médecine, 1114 pharmaciens, 6443 ingénieurs et 2200 diplômés de notre Ecole de Commerce. Elle a ainsi largement contribué à la formation de l'élite intellectuelle du pays. Des élèves de Liège occupent des chaires dans nos trois autres Universités. A ce point de vue, le rôle de notre Faculté de Philosophie a été particulièrement important, car elle a peuplé de ses disciples les chaires de philologie et d'histoire des autres

Universités belges. Toujours soucieuse d'améliorer et d'étendre son enseignement, l'Université de Liège a souvent joué un rôle de novatrice, que les progrès réalisés ailleurs font parfois oublier. Son Ecole des Mines a été la première créée en Belgique et les ingénieurs qu'elle forme, répandus sur toute la surface du globe, occupent partout, dans l'enseignement, dans l'industrie ou dans l'administration, des situations prépondérantes. L'Institut électrotechnique Montefiore, la première en date des Ecoles supérieures d'électricité, fut créé en 1883 par le Gouvernement belge, à l'initiative du Sénateur Montefiore, qui, par une intuition vraiment géniale des futurs besoins de l'industrie électrique alors naissante, offrit généreusement les subsides nécessaires pour organiser l'enseignement des ingénieurs électriciens. L'Institut Montefiore a délivré jusqu'à présent près de 2700 diplômes. A partir de l'année prochaine, une nouvelle extension de son activité lui permettra de délivrer le diplôme d'ingénieur radio-électricien. Plus de trente de ses anciens élèves ont été nommés, en Belgique, professeurs dans une Université, une Ecole technique supérieure ou à l'Ecole militaire : seize y enseignent l'électro-technique. Une vingtaine d'autres élèves de l'Institut Montefiore ont professé ou professent dans des Universités, Ecoles techniques supérieures, Ecoles militaires ou navales dans une quinzaine de pays étrangers.

L'Université de Liège n'a pas seulement eu la première Ecole des Mines de Belgique, le premier Institut électrotechnique du monde, elle a également montré la voie dans d'autres branches de l'enseignement. Elle a été la première à créer l'enseignement conduisant au grade de docteur en art et archéologie, d'ingénieur géologue et d'ingénieur aéronaute, elle a été la première à organiser officiellement l'enseignement de l'anthropologie, à réaliser son Centre anti-cancéreux. Et l'on ne peut clore ce bilan sans rappeler le rôle joué par notre Université dans la lutte contre les grandes maladies sociales, et notamment contre la tuberculose et l'ankylostomiasis. Le célèbre bactériologiste allemand Koch, recevant en 1905 à Stockholm le prix Nobel

déclarait : “ Je considère les dispensaires antituberculeux comme un des moyens les plus efficaces, sinon le plus efficace, que nous possédions pour combattre la tuberculose. Je crois que ces dispensaires, lorsqu'ils couvriront tous les pays de leur réseau serré, exerceront l'action la plus bienfaisante dans la lutte contre ce terrible fléau”. Le moment ne tarda pas à venir où cette prédiction fut réalisée. Mais ce que Koch aurait pu ajouter, et ce qu'il ne faut pas manquer de rappeler en cette occasion, c'est que toute l'œuvre de prophylaxie antituberculeuse basée sur les dispensaires est partie de Liège. En effet, le premier dispensaire antituberculeux a été créé chez nous, dès 1900, à l'initiative de notre collègue M. Malvoz, secondé par l'Administration provinciale et par le généreux philanthrope, le Sénateur Montefiore; et depuis, l'œuvre liégeoise a servi de modèle à tous les établissements similaires créés en Belgique et à l'étranger.

Quelles sont nos perspectives d'avenir ? Sans aucun doute, la création ou le développement d'autres établissements d'enseignement supérieur, tant en Belgique qu'à l'étranger, a quelque peu réduit la sphère d'influence de l'Université de Liège. Il est certain qu'ingénieur des Mines n'est plus aujourd'hui synonyme d'élève de notre Ecole, puisque quatre autres établissements belges ont créé cet enseignement; que certains pays n'envoient plus leurs nationaux apprendre l'électro-technique à l'Institut Montefiore, car des Instituts analogues ont été fondés à l'étranger, certains d'ailleurs par nos anciens élèves; que la prochaine génération d'hellénistes belges ne sera plus exclusivement composée d'élèves de Liège, car ceux-ci auront à leur tour fait école dans l'Université où ils professent. Il n'y a pas là de quoi nous affliger, bien au contraire, car c'est la bonne semence répandue par l'Université de Liège qui a germé.

D'autre part, je note avec joie des signes certains d'une nouvelle ère de prospérité. Des signes de prospérité matérielle dans l'aide efficace qui est apportée à nos chercheurs

par le Fonds National de la Recherche Scientifique, dans les travaux d'agrandissement des locaux universitaires, qui vont permettre à notre Faculté Technique et à d'autres départements de se développer à l'aise et de donner à leurs laboratoires et séminaires l'extension rendue nécessaire par les développements de la science. Il y a bien une ombre au tableau : la crise et les restrictions budgétaires qu'elle entraîne. Mais je ne puis croire que nous soyons sérieusement menacés. Le Gouvernement n'ignore pas que nos subsides sont déjà trop faibles. Il n'ignore pas qu'un budget universitaire doit être augmenté sans cesse, car la science va constamment en se développant. Il n'ignore pas que de nouvelles charges nous ont été imposées, tant par l'augmentation du nombre de nos travailleurs scientifiques, que par la promulgation de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques. Il a des devoirs impérieux à remplir envers la jeunesse du pays et il ne peut envisager une diminution des crédits qu'il consacre à l'instruction publique : un père de famille qui éprouve des revers de fortune songe-t-il à en faire pâtir l'éducation de ses enfants ?

Je note aussi des signes certains, et ce sont les plus réjouissants, d'un renouveau intellectuel. Les facilités considérables données à la jeunesse pour faire des voyages d'études à l'étranger, l'institution des assistants dans les Facultés de Droit et de Philosophie, celle des agrégés dans toutes les Facultés, la création des aspirants et des associés du Fonds National de la Recherche Scientifique, toutes ces mesures destinées à organiser la carrière scientifique commencent à porter leurs fruits. Constatation réconfortante, nos élèves saisissent ces occasions qui leur sont offertes. Je suis heureux de pouvoir signaler qu'à côté de nos succès habituels dans les Concours institués par le Gouvernement, sur vingt nouveaux aspirants choisis par le Fonds National, neuf sont des candidats présentés par notre Université; et que parmi les cinq qui ont été admis comme associés, c'est-à-dire jugés dignes d'être classés dans cette élite, parmi laquelle nos établissements scientifiques recruteront demain le corps

professoral, deux sont de nos anciens élèves. Mais il y a mieux encore. Dans le courant de l'année académique qui vient de s'écouler, deux jeunes docteurs ont subi brillamment les difficiles épreuves du doctorat spécial, et dès maintenant, six récipiendaires sont inscrits pour subir ces épreuves dans le courant de l'année académique qui commence aujourd'hui. Et si notre jeunesse a compris qu'il n'est pas de plus belle carrière que la carrière scientifique, qu'il n'est pas au monde de plus douce joie que celle du chercheur qui réussit à arracher à la Nature une parcelle de vérité, qui trouve la solution du problème qu'il s'est posé, alors, la prospérité de notre Université est assurée.

Ce travail, que l'organisation de l'Exposition et la question des nouveaux Instituts ont encore compliqué, vous l'avez accompli avec l'intelligence et le dévouement que vos collègues attendaient de vous et dont ils vous remercient affectueusement.

J'ajouterai que, dans vos rapports avec nous, vous avez constamment apporté non seulement la courtoisie inhérente à vos fonctions, mais aussi une réelle cordialité.

Vos relations avec nos étudiants, auxquels vous avez donné de nombreuses marques d'intérêt, n'ont pas été moins heureuses et vous pouvez vous flatter d'avoir gagné toute leur sympathie.

L'expérience que vous avez acquise ne peut que rendre plus féconde la nouvelle mission que vous assumez aujourd'hui, et nous souhaitons que, dans les années qui vont suivre, l'Université voie s'accroître encore, sous votre active direction ses moyens d'action et sa prospérité.

Mon cher Pro-Recteur,

Je suis, croyez-le, profondément touché par les paroles si aimables que vous venez de m'adresser et surtout, par la délicate attention que vous avez eue de souligner l'honneur exceptionnel dont je suis l'objet : honneur exceptionnel en effet, puisque, depuis la fondation de l'Université de Liège, seuls de mes prédécesseurs Victor Thiry et Louis Trasnster ont vu leur mandat de Recteur renouvelé. En prenant la parole en cette occasion solennelle, vous m'avez donné un nouveau témoignage de cette précieuse sympathie que vous m'avez toujours manifestée. Je vous en suis profondément reconnaissant.

Mes chers Collègues,

Vous avez bien voulu, il y a trois ans, me proposer pour les fonctions de Recteur. J'ai cru, à ce moment, que je ne pourrais jamais être l'objet d'un plus grand honneur. Je m'étais

trompé. En me proposant pour le renouvellement de mon mandat, après m'avoir vu à l'œuvre pendant ces trois années, vous m'avez véritablement comblé : le souvenir de cette séance du Conseil Académique, au cours de laquelle vous m'avez à nouveau accordé vos suffrages, restera le plus beau souvenir de ma carrière universitaire. Et si j'ai accepté votre flatteuse proposition, bien que je sache maintenant par l'expérience de ces trois années, que le Rectorat est une charge si absorbante qu'elle comporte le renoncement à toute activité scientifique, c'est, soyez-en certains, avec la ferme volonté de ne pas ralentir les efforts que j'ai faits pour assurer la prospérité de notre chère Université.

En ratifiant la décision de mes collègues et en proposant au Roi le renouvellement de mon mandat, M. le Ministre des Sciences et des Arts m'a donné une marque de confiance à laquelle je suis infiniment sensible. Je voudrais profiter de cette occasion, non seulement pour lui adresser mes remerciements, mais encore pour rappeler brièvement les importantes réformes qui ont été accomplies pendant son Ministère. Lorsque je suis entré en fonctions, le 18 octobre 1927, je signalais que trois problèmes s'imposaient à l'attention du Recteur : celui des nouvelles installations de notre Faculté technique, celui de notre participation à l'Exposition de Liège, celui de la création d'un corps d'agrégés. Je suis heureux de pouvoir constater aujourd'hui, non seulement que ce programme a été rempli, mais encore que d'autres améliorations importantes, telles l'institution des assistants près les Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit et les nouvelles dispositions administratives réglant l'emploi de notre budget, ont été apportées par le Département des Sciences et des Arts à notre organisation universitaire. Je souhaite de tout cœur que les années à venir soient aussi fécondes.

Messieurs les Etudiants,

Me voici votre Recteur pour une nouvelle période de trois ans. De celle qui vient de s'écouler, je conserve le meilleur

souvenir, car nos relations ont été exemptes de difficultés sérieuses. Je ne doute pas qu'elles ne continuent à être excellentes, car, entre nous, il ne saurait y avoir de malentendu. Nous nous connaissons très bien. Vos maîtres comprennent, et vos enthousiasmes et vos défaillances, car, par un heureux privilège de leur profession, ils conservent leur jeunesse au contact de la vôtre. Et vous savez d'autre part qu'ils ne poursuivent qu'un but : celui de faire de vous des hommes armés pour la lutte dans la carrière que vous avez choisie.

Aux autorités civiles et militaires et à toutes les personnalités qui ont bien voulu assister à cette séance et manifester ainsi l'intérêt qu'elles nous portent, j'adresse, au nom de l'Université, tous mes remerciements.

Je déclare ouverte l'année académique 1930-1931.

VIVE LE ROI !
